

**NOTE A L'ATTENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DU PLAN ET
SUIVI DE LA REVOLUTION DE LA MODERNITE**

CI : Vice-Ministre du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité.

Concerne : Compte rendu de la réunion ordinaire du Comité Exécutif du 23 décembre 2015

Il s'est tenu, en date du 23 décembre 2015 dans la salle Virunga de l'hôtel Memling, la réunion ordinaire du Comité Exécutif de l'ITIE RDC, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur le Ministre du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité, Président du Comité Exécutif.

Cette réunion a connu la présence des membres du Comité Exécutif de l'ITIE et des partenaires dont liste en annexe.

Le quorum ayant été atteint, en dépit de quelques cas d'empêchements, la réunion a eu lieu et l'ordre du jour adopté.

Trois points ont figuré à l'ordre du jour, à savoir :

- le rapport d'avancement de la mise en œuvre par le CN de l'ITIE-RDC ;
- la présentation pour adoption de l'apport ITIE-RDC 2014 par l'Administrateur Indépendant, Moore Stephens;
- les divers.

Cette réunion a connu trois temps forts, à savoir : les exposés, suivis par l'étape des débats, et enfin la phase de délibération.

1. EXPOSE

Concernant le premier point, l'exposant a présenté les activités mises en œuvre, tirées du PT, et exécutées par les parties prenantes du 4 novembre 2015. Ces activités concernaient l'exécution des activités consécutives au rapport élaboré de l'ITIE-RDC 2014, ayant trait à : (1) la communication et au débat public, (2) renforcement des capacités, (3) la participation à différentes rencontres, (4) divers forums et réunions techniques et celles visant à améliorer la gouvernance de l'ITIE-RDC.

Ce document, qui portait sur l'état d'avancement d'activités mises en œuvre pour la période du 4 novembre 2015, a bénéficié de la satisfaction du comité et a été adopté.

Quant au rapport ITIE-RDC 2014 qui a été présenté par l'Administrateur indépendant, (voir doc 4 et 5), un enrichissement a été apporté par parties prenantes, pour revue et amélioration, lors de l'atelier organisé à cet effet à Lubumbashi le 15 décembre 2015, en présence de quelques membres du Comité Exécutif.

Un tableau synthèse d'amélioration, qui répertorie sous forme compilée toutes les remarques, a été renvoyé à l'Administrateur indépendant pour une prise en compte dans le rapport final. Ces annotations enrichies concernent notamment le périmètre, l'exhaustivité, la désagrégation des données, les données contextuelles, particulièrement le cadre légal, les transferts infranationaux, la propriété réelle, la production et les exportations.

De façon détaillée, le constat suivant a été fait :

- A) le **périmètre ITIE-RDC 2014** répertorie 117 entreprises, dont 12 pétrolières et 105 minières, avec un taux de conciliation de 100% pour les pétroliers et 99,53 % pour les miniers.

- B) en matière d'exhaustivité et fiabilité des données, les faits suivants peuvent être relevés :

Sur le **secteur Pétrolier**, 11 entreprises sur 12 du périmètre ont soumis des formulaires de déclaration, le reste, soit une entreprise n'a pas soumis car elle avait renoncé à sa participation dans le contrat d'association avec Surestream et a fermé en RDC depuis 2015. Selon l'Administrateur indépendant la lettre-lui adressée par le Ministre des Hydrocarbures pour confirmer ce départ.

Les régies financières ont également soumis leurs formulaires de déclaration respectifs. Ces documents ont été attestés par des hauts responsables et la certification a été établie par l'IGF, à l'exception du Ministère de l'Environnement dont le formulaire n'a pas été certifié.

Sur les onze entreprises pétrolières, deux (ENERGULF et SURESTEAM) ne se sont pas conformées au mécanisme de fiabilisation des données adopté par le C.E. Les recettes perçues de ces deux entreprises représentent 0,03% de l'ensemble des recettes déclarées perçues par l'Etat et le taux de fiabilisation est de 100% pour les régies et 99,9% pour les entreprises.

Concernant le **secteur minier**, 102 entreprises sur 105 ont soumis les formulaires de déclaration et la proportion des revenus déclarés de ces entreprises représente 99,98% de l'ensemble des revenus conciliés. Et à ce titre, toutes les régies financières et entités étatiques ont fourni des formulaires de déclaration y relatifs.

Parmi ces entreprises, cinq n'ont pas respecté le mécanisme de fiabilisation. Il s'agit de SCKM-MN, SAKIMA, SOCOMEX, RIO TINTO et BEERS, et leurs recettes de ces entreprises représentent 0,05% de l'ensemble des recettes déclarées par l'Etat.

C) S'agissant des revenus du secteur extractif déclarés par l'Etat, le montant était fixé à 2,087 milliards de dollars américains, alors que le paiement du secteur extractif déclarés par les entreprises les fixaient à 2,074 milliards de dollars, soit un écart absolu de 13,031 représentant 0,62% du total des recettes.

D) huit recommandations ont été formulées et devront faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de la part du Comité Exécutif afin d'éviter de se retrouver en deçà du niveau requis.

2. DEBAT

Le point qui a été à la base des discussions a principalement concerné la situation des énormes écarts et inexplicables, au regard de la déclaration des entreprises. Ensuite des divergences ont été constatées dans les rapports de la DGI, d'une part, et celui de la DGDA, de l'autre concernant les données de la NIF, sans toutefois négliger le constat fait du recours à un même NIF par plusieurs entreprises d'importation. D'autres irrégularités telles le manque de maîtrise du cost et profit oil par le Gouvernement induit une faible fiabilité de la déclaration de la production et des exportations du pétrole. Au regard des questions ci-haut débattues, il a été constaté que les recommandations de l'Administrateur Indépendant n'ont pas été suivies.

Face à ces discussions, (1) le Ministre des Finances a demandé à la DGDA de prendre les dispositions idoines pour arriver à la résorption totale des écarts, et par cette même occasion (2) le DG de la DGI ainsi que le DGA de la DGRAD ont convenu d'harmoniser les divergences relatives au NIF telles qu'indiqué dans leurs structures respectives sur la déclaration à l'ITIE. (3) la question de fiabilisation des volumes de production et des exportations étant prévue pour la prochaine réunion, le Ministre des Hydrocarbures n'ayant pas été présent à cette réunion. (4) Suite à ces failles observées, le Comité Exécutif a demandé au Secrétariat Technique de l'ITIE de proposer un plan d'exécution des recommandations de l'Administrateur Indépendant.

3. DELIBERATION

Après débat et délibération le rapport ITIE-RDC 2014 a été adopté à l'unanimité, moyennant quelques amendements, visant l'amélioration de l'annexe 10 que le GTS devra proposer à l'Administrateur indépendant, à intégrer dans le rapport final. A ce titre, il a été instruit au Secrétariat technique de veiller à la publication du rapport final de l'ITIE-RDC au plus tard le 31 décembre 2015.

Le point sur les divers a concerné le document n°6, relatif à l'évaluation faite à l'international sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre par pays d'octobre 2014 à décembre 2015. La RDC en a été félicitée, suite à l'aisance dans la mise en œuvre et l'observance des différents indicateurs.

Commencée à 15h15, la réunion a pris fin à 17h30.

Jean-Claude MBALA
Conseiller

